# Recueil des Actes Administratifs

---

## Numéro 22

## Juillet 2016

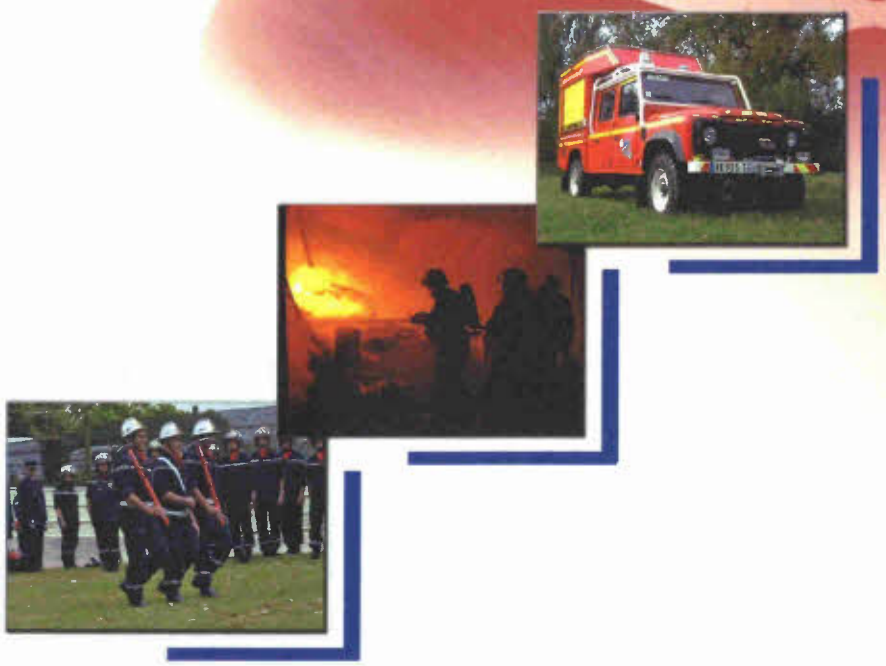

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

# SOMMAIRE

L'ensemble des documents dont il est fait référence peuvent être consultés dans leur intégralité au :

SDIS de l'Allier
Secrétariat de direction
5, Rue de l'Arsenal
03 401 YZEURE

Le recueil des actes administratifs du SDIS de l'Allier est consultable sur le site internet du SDIS :
www.sdis03.fr

# I - Les actes réglementaires

## Les actes de M. Le Préfet de l'Allier

-

## Les actes conjoints Préfet/ Président du CASDIS

- *Arrêté SDIS n° 2016-01 du 20 janvier 2016 portant organisation du Corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Allier*

## Les actes de M. Le Président du CASDIS

- *Arrêté n°27/2016 du 18 janvier 2016 modifiant le règlement intérieur*
- *Arrêté n°30/2016 du 20 janvier 2016 portant délégation de signature*
- *Arrêté n°68/2016 du 05 février 2016 portant composition de la commission d'aptitude à la fonction de sapeur-pompier volontaire du service de santé et de secours médical*
- *Arrêté n°69/2016 du 05 février 2016 portant composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical.*

# II – Dispositif des délibérations du Bureau du CASDIS

- *Décisions du bureau du CASDIS du 05 février 2016*
- *Décisions du bureau du CASDIS du 03 juin 2016*

# III – Dispositif des délibérations du CASDIS

- *Décisions du CASDIS du 19 février 2016*
- *Décisions du CASDIS du 30 juin 2016*

# IV - Mouvement de personnels depuis le 1er janvier 2016

# V – Liste des marchés conclus par le SDIS pour l'année 2015

# I – LES ACTES REGLEMENTAIRES

# LES ACTES
# DE M. LE PREFET DE L'ALLIER

# LES ACTES CONJOINTS PREFET/ PRESIDENT DU CASDIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 21 JAN. 2016

SDIS N° 2016/01

# ARRETE CONJOINT PORTANT ORGANISATION DU CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE L'ALLIER

LE PREFET DE L'ALLIER,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 Juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifié modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2348 en date du 18 juillet 1991 portant création du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

Vu l'avis du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 18 décembre 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

ARRETENT

## *ARTICLE 1 - MISSIONS DU S.D.I.S. 03 - C.D.S.P. 03 ET OBJET DU PRESENT ARRETE*

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier (S.D.I.S. 03) et son Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers (C.D.S.P. 03) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le présent arrêté fixe les règles générales d'organisation fonctionnelle et territoriale du S.D.I.S. de l'Allier et du corps départemental. Cette organisation, placée sous l'autorité du Préfet de l'Allier et du Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S., comprend :

- La Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours (D.D.S.I.S.), siège de la direction du service et des groupements de services fonctionnels ;
- Les groupements territoriaux, les compagnies et les centres d'incendie et de secours.

## *ARTICLE 2 - LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (D.D.S.I.S.)*

La direction départementale du service d'incendie et de secours regroupe :

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (D.D.S.I.S.), chef du corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Allier ;
- Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours (D.D.A.S.I.S.), adjoint au chef du C.D.S.P. 03 ;
- 4 groupements de services fonctionnels
- Un Service de Santé et de Secours médical (SSSM)
- 6 services spécifiquement rattachés au D.D.S.I.S.

### *1 - Le D.D.S.I.S. - Chef du C.D.S.P. 03*

Le D.D.S.I.S a autorité sur l'ensemble des personnels du S.D.I.S. 03 et de son C.D.S.P. 03. Sous l'autorité du Préfet, le D.D.S.I.S. assure :

- La direction opérationnelle du C.D.S.P. 03,
- La direction des actions de prévention relevant du S.D.I.S. 03.

Sous l'autorité des maires et du Préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, le D.D.S.I.S. est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens relevant des services d'incendie et de secours. Il peut être chargé par le maire ou le Préfet de mettre en œuvre tout autre moyen public ou privé qui serait mis à sa disposition par ces autorités.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S., le D.D.S.I.S. assure la direction administrative et financière de l'établissement public, avec délégation possible du Président.

DOCUMENT DEPOSE
LE 21 JAN. 2016
A LA PREFECTURE DE L'ALLIER

*II - Le D.D.A.S.I.S. adjoint au Chef du C.D.S.P. 03*

Le D.D.A.S.I.S. est placé sous l'autorité du D.D.S.I.S. Il assiste le D.D.S.I.S., le supplée en cas d'absence, d'empêchement ou par délégation de ce dernier. Il assure, par intérim et en tant que de besoin, la plénitude des fonctions du D.D.S.I.S.

Il peut représenter le D.D.S.I.S. et se voir confier toute mission spécifique par ce dernier.

Un groupement fonctionnel peut lui être confié, y compris à titre permanent.

*III - Les Groupements de services fonctionnels*

La Direction départementale du S.D.I.S. comprend les 4 groupements de services fonctionnels suivants :

- le groupement des services de gestion des moyens de secours, chargé de l'opération et de la formation ;
- le groupement des services de gestion des risques, chargé de la prévention des risques et de la prévision opérationnelle ;
- le groupement des services techniques, chargé de la gestion des services logistique et du patrimoine mobilier et immobilier ;
- le groupement des services administratifs et financiers, chargé de la gestion des ressources humaines, de l'administration générale et de la gestion financière ;

Et

- Le service de santé et de secours médical (S.S.S.M.).

L'organisation de chaque groupement fonctionnel, ainsi que du S.S.S.M. et sa déclinaison en services et bureaux sont définies par délibération du conseil d'administration.

*IV - Les services rattachés au D.D.S.I.S.*

En plus des groupements fonctionnels et territoriaux, 6 services sont rattachés directement au D.D.S.I.S. en raison de leur spécificité. Il s'agit :

- du service de développement du volontariat ;
- du service de la communication ;
- du service de contrôle de gestion ;
- du service d'hygiène et sécurité ;
- du service social ;
- du service transmissions, informatique et communication.

Le secrétariat de direction est rattaché au D.D.S.I.S.

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 21 JAN. 2016 N°
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

## *ARTICLE 3 - LES GROUPEMENTS TERRITORIAUX, LES COMPAGNIES ET LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS*

Ils constituent les entités de l'organisation territoriale du S.D.I.S. 03 et de son C.D.S.P. 03.

### *I - Les groupements territoriaux*

I a) - Définition;

Le groupement territorial constitue une structure déconcentrée de la Direction Départementale du S.D.I.S., chargée de la coordination, du suivi et du contrôle administratif et opérationnel des compagnies et des centres d'incendie et de secours.

Les groupements territoriaux du S.D.I.S. 03 et de son C.D.S.P. 03 sont au nombre de trois et se dénomment comme suit :

- Groupement territorial NORD (siège : Centre de Secours Principal de MOULINS)
- Groupement territorial OUEST (siège : Centre de Secours Principal de MONTLUÇON)
- Groupement territorial SUD (siège : Centre de Secours Principal de VICHY).

I b) - Organisation;

Chaque groupement territorial s'appuie sur les moyens techniques et humains du centre de secours principal de rattachement et dispose des moyens qui lui sont dévolus par la direction du S.D.I.S.

Il est organisé en 6 services :

- service opération
- service formation
- service technique et logistique
- service prévision
- service de santé et de secours médical
- service prévention (à l'exception du groupement nord)

Il dispose d'officiers et de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, d'un médecin de groupement, d'un ou plusieurs référents sapeurs-pompiers volontaires de groupement, de personnels administratifs et techniques.

L'organisation de chaque groupement territorial et sa déclinaison en services et bureaux sont définies par délibération du conseil d'administration.

### *II - Les compagnies*

II a) - Organisation et missions

Chaque groupement territorial est divisé en compagnies, qui se répartissent et se dénomment conformément aux dispositions de l'annexe 1.

La compagnie, sous l'autorité du chef de groupement territorial, est chargée de la coordination, du suivi et du contrôle des C.I.S., notamment dans les domaines suivants :

- information et communication avec les chefs de centres de la compagnie,
- planification, organisation, animation et contrôle des actions de formation,

Les tâches relevant de la compagnie sont réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires des centres la composant ou par des personnels du groupement territorial de rattachement, voire d'autres compagnies du groupement.

Le responsable de la compagnie est un officier de sapeurs-pompiers désigné par le D.D.S.I.S. sur proposition du chef de groupement territorial compétent.

DOCUMENT LENOSE
LE 21 JAN. 2016
AU PREFET DE L'ALLIER

*III - Les Centres d'Incendie et de Secours*

III a) – Définition

Les centres d'incendie et de secours (C.I.S.) sont les unités opérationnelles territoriales.

III b) – Missions

Les centres d'incendie et de secours sont principalement chargés des missions de secours.

Le chef de centre participe à la gestion des missions opérationnelles, ainsi qu'aux tâches administratives et techniques du C.I.S. qui lui sont confiées par le chef de groupement territorialement compétent pour le compte du D.D.S.I.S.

III c) – Organisation

Organisés au sein des groupements territoriaux, les C.I.S. sont classés par arrêté du Préfet en centres de secours principaux, centres de secours et centres de première intervention, par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

Les C.I.S. sont placés sous l'autorité d'un chef de centre, nommé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du C.A.S.D.I.S., sur proposition du D.D.S.I.S.

## *ARTICLE 4 - ORGANIGRAMME ET EMPLOIS DE DIRECTION*

L'organigramme du S.D.I.S. est défini par délibération du conseil d'administration.

Le D.D.S.I.S. s'appuie, pour l'exercice de ses missions, sur une équipe de direction composée des agents titulaires des emplois de direction suivants :

- Le D.D.S.I.S. ;
- Le D.D.A.S.I.S. ;
- Les 4 chefs de groupements de services fonctionnels et le médecin-chef ;
- Les 3 chefs de groupements territoriaux.

## *ARTICLE 5 – EXECUTION*

Le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier, Chef du C.D.S.P. 03, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du S.D.I.S. 03.

## *ARTICLE 6 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS*

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 A. R. 421-5 du code de la justice administrative, le tribunal de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie au recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Yzeure, le 20 JAN. 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

François SZYPULA

LE PREFET DE L'ALLIER

ARNAUD COCHET

DOCUMENT DEPOSE
LE 21 JAN. 2016
A LA PREFECTURE DE L'ALLIER

*ANNEXE 1*

# LES COMPAGNIES

## Groupement Territorial NORD

| N° de Compagnie | Nom | Centres rattachés |
|---|---|---|
| 1 | N.1 | MOULINS – BESSON – VILLENEUVE – TREVOL |
| 2 | N.2 | BESSAY – CHATEL DE NEUVRE – NEUILLY LE REAL – SAINT GERAND DE VAUX – VARENNES SUR ALLIER |
| 3 | N.3 | BEAULON – DIOU – DOMPIERRE SUR BESBRE– LE DONJON – JALIGNY SUR BESBRE – TREZELLES |
| 4 | N.4 | SOUVIGNY – NOYANT D'ALLIER - BUXIERES LES MINES – LE MONTET – LE THEIL - |
| 5 | N.5 | BOURBON L'ARCHAMBAULT - YGRANDE -COULEUVRE – LE VEURDRE - LURCY LEVIS – |

## Groupement Territorial OUEST

| N° de Compagnie | Nom | Centres rattachés |
|---|---|---|
| 1 | O.1 | MONTLUCON – HURIEL |
| 2 | O.2 | MONTMARAULT – DOYET– VILLEFRANCHE D'ALLIER |
| 3 | O.3 | COSNE D'ALLIER - HERISSON — VALLON EN SULLY – URCAY |
| 4 | O.4 | COMMENTRY — MARCILLAT EN COMBRAILLE – NERIS LES BAINS |
| 5 | O.5 | AINAY LE CHATEAU – CERILLY – SAINT BONNET TRONCAIS |

## Groupement Territorial SUD

| N° de Compagnie | Nom | Centres rattachés |
|---|---|---|
| 1 | S.1 | VICHY – BELLERIVE SUR ALLIER – BUSSET – ESPINASSE VOZELLE –SAINT YORRE– SAINT REMY EN ROLLAT |
| 2 | S.2 | BELLENAVES – BIOZAT – EBREUIL – GANNAT – SAINT BONNET ROCHEFORT |
| 3 | S.3 | BROUT VERNET – CHANTELLE – ETROUSSAT – PARAY SOUS BRIAILLES – SAINT POURCAIN SUR SIOULE |
| 4 | S.4 | LAPALISSE – MAGNET – SAINT GERAND LE PUY – SAINT GERMAIN DES FOSSES |
| 5 | S.5 | ARFEUILLES – FERRIERES SUR SICHON – LAPRUGNE – LE MAYET DE MONTAGNE |

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 21 JAN. 2016
A LA PREFECTURE DE L'ALLIER

# LES ACTES
# DE M. LE PRESIDENT DU CASDIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

ARRETE S.D.I.S. n° 27 /2016
Modifiant le Règlement Intérieur

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

DOCUMENT
LE 18 JAN. 2016
A LA PRÉFECTU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.1424-22 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du travail, notamment le titre III du livre II ;

Vu le code pénal ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu La loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 90-851 du 25 septembre 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers ;

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
5, RUE DE L'ARSENAL – CS 10002 - 03401 YZEURE CEDEX
TÉL. : 04.70.35.80.00 – FAX : 04.70.35.89.99 - E-MAIL : CONTACT@SDIS03.FR – SITE INTERNET : WWW.SDIS03.FR

Vu le décret n° 2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2001-623 du 12 Juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale et le décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels ;

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 18 JAN. 2016
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Vu le décret n° 2000-1008 du 16 octobre 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2000-1009 du 16 octobre 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-683 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2009-1224 du 13 octobre 2009 portant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret 2012 – 520 du 20 Avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret 2012 – 521 du 20 Avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret 2012 – 522 du 20 Avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret 2012 – 523 du 20 Avril 2012 modifiant le décret n° 2001-682 du 30 Juillet portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants- colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret 2012 – 524 du 20 Avril 2012 fixant les indices de rémunération pour certains grades des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret 2012 – 525 du 20 Avril 2012 modifiant le décret 95 – 1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-1533 du 28 décembre 2012 modifiant le décret 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le Décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-716 du 26 juin 2014 modifiant le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2014-717 du 26 juin 2014 modifiant le décret n°2012-524 du 20 avril 2012 fixant les indices de rémunération pour certains grades des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 9 avril 1998 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2001 portant détermination des missions de sécurité des personnes et des biens incompatibles avec l'exercice du droit de retrait dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2001 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2003 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté n°1317/2008 du 22 décembre 2008 portant création du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier et du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers ;

Vu l'arrêté du 20 Avril 2012 fixant le nombre maximum d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels en fonctions dans les groupements des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu les arrêtés annuels portant modifications du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier et du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 57 du 15 janvier 2013 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 08 octobre 2015 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 1er décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 03 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité technique compétent à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés en date du 11 décembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS n° 38 du 18 décembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

DOCUMENT
LE 18 JAN. 2016 N°5
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

# ARRETE

Article 1 : Le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de l'Allier (SDIS) et de son corps départemental de sapeurs-pompiers (CDSP) est modifié selon les dispositions figurant en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté est applicable à compter du 1er janvier 2016.

Article 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Yzeure, le 18 JAN. 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

François SZYPULA

DOCUMENT DEPOSÉ
LE 18 JAN. 2016
A LA PREFECTURE DE L'ALLIER

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

ARRETE S.D.I.S. n°30 /2016
Portant délégation de signature

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 21 JAN. 2016
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

Vu l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil d'Administration du SDIS est présidé par le Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté en date du 15 avril 2015 par lequel Monsieur Gérard DERIOT, Président du Conseil départemental de l'Allier délègue la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA ;

Vu l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Président du Conseil d'Administration du SDIS peut donner délégation de signature au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de l'Allier et du Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Allier en date du 20 janvier 2016, portant organisation du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 Octobre 2010 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur nommant le Colonel Christophe BURBAUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er Novembre 2010 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 Juin 2007 nommant le Lieutenant-Colonel Patrick GALTIER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er Septembre 2007 ;

Vu la délibération du 20 Décembre 2012 adoptant le nouvel organigramme du SDIS de l'Allier, et celle du 18 décembre 2015 adoptant sa modification ;

Considérant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du SDIS en date du 16 avril 2015 portant élection des Vice-Présidents du CASDIS.

## A R R E T E

Article 1 – Délégation est donnée au Colonel Christophe BURBAUD, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions prévues dans la liste annexée au suivant arrêté (délégation article I).

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
5, RUE DE L'ARSENAL - CS 10002 - 03401 YZEURE CEDEX
TÉL. : 04.70.35.80.00 - FAX : 04.70.35.89.99 - E-MAIL : CONTACT@SDIS03.FR - SITE INTERNET : WWW.SDIS03.FR

Article 2 - En cas d'absence du Colonel Christophe BURBAUD, la délégation de signature qui lui est confiée à l'article 1er du présent arrêté, sera exercée par le Lieutenant-colonel Patrick GALTIER, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

Article 3 – Les personnes désignées ci-après ont délégation pour signer les actes et documents recensés dans l'annexe précitée (délégation article II).

- Madame Marie-Noëlle BURTIN, Chef du Groupement Administratif et Financier ;
- Lieutenant-colonel Patrick GALTIER, Responsable du Groupement des Services Techniques et Logistiques ;
- Lieutenant-colonel Philippe MONDET, Chef du Groupement Gestion des Risques ;
- Commandant Rodolphe LEMELTIER, Chef du Groupement Gestion des Moyens de Secours ;
- Médecin-Colonel Jean-Antoine ROSATI, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ;
- Lieutenant-colonel Pascal BOYER, Chef du Groupement Territorial Nord ;
- Commandant Eddy PEYRARD, Chef du Groupement Territorial Ouest ;
- Commandant Jérôme GUINARD, Chef du Groupement Territorial Sud;
- Commandant Julien CHARBONNIER, Adjoint au Chef de Groupement des Services Techniques et Logistiques ;
- Mme Céline HOSTE-GALBOIS, Adjointe au chef du Groupement Administratif et Financier ;
- Commandant Gilles THOMAS, Adjoint au Médecin-Chef de Groupement SSSM;
- Commandant Alain TARDIF, Pharmacien, gérant de la Pharmacie à Usage Interne du SDIS ;
- Commandant Anthony GALBOIS, Adjoint au Chef de Groupement Gestion des Risques ;
- Commandant Fabien GAILLARD, Adjoint au Chef de Groupement Gestion des Moyens et Secours ;
- Capitaine Jean-Noël CHAPUIS, Chef de centre principal de Secours de Moulins ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef de centre principal de Secours de Montluçon ;
- Capitaine Anthony DURANTET, Chef de centre principal de Secours de Vichy.

Article 4 – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 946/2015 du 02 juillet 2015.

Article 5 – Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Yzeure, le 20 janvier 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

François SZYPULA

*DESTINATAIRES :*
- *M. le Directeur départemental du SDIS*
- *M. le Directeur départemental adjoint du SDIS*
- *M. le Préfet (service du contrôle de légalité)*
- *Mme le Payeur Départemental*
- *Les intéressés*
- *Les groupements fonctionnels et territoriaux*

DOCUMENT DÉPOSÉ
21 JAN. 2016
A la Préfecture de l'Allier

ANNEXE DE L'ARRETE N°30/2016 du 20 Janvier 2016

DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SDIS ET AUX CHEFS DE GROUPEMENT FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX

DOCUMENT DÉPOSÉ
21 JAN. 2016
PRÉFECTURE DE L'ALLIER

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **A. PERSONNEL** | | | |
| 1 - Les arrêtés individuels relatifs au suivi de carrière (SPV-SPP-PATS) | DDSIS (1) | DDA (2) | |
| 2 - Les actes de gestion courante : | | | |
| - autorisation d'absence<br>- congés annuels<br>- entretien d'évaluation<br>- proposition de notation<br>- proposition de promotion<br>- ordre de mission<br>- liquidation des frais de déplacement | DDSIS (1) | DDA (2)<br>Chefs de groupements ou adjoints pour le personnel de leur groupement<br>*Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre* | (1) Pour le DDA et les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux<br><br>(1) DDA en l'absence du DDSIS |
| - Ordre de mission | DDSIS | | |
| - Ampliation des arrêtés | DDSIS | DDA (2)<br>DDA ou le Responsable du Groupement Administratif et Financier | |
| - copie conforme des actes du SDIS | DDSIS | DDA | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| 3 - <u>Autres :</u> | | | |
| - Lettres, autres que les simples transmissions, adressées aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils généraux et régionaux, maires et présidents d'établissements publics de coopération interministériels. | DDSIS | DDA | |
| - Requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier défend devant les mêmes juridictions. | DDSIS | DDA | |
| - Convocations aux réunions du conseil d'administration du SDIS, aux bureaux, aux comités techniques paritaires, à la commission administrative paritaire, au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires, au comité d'hygiène et de sécurité. | ..... | ..... | Les convocations sont signées par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Les certifications exécutives de tous les actes administratifs relatifs aux affaires entrant dans les attributions et compétences du président du CASDIS. | DDSIS | DDA | |
| - Correspondances diverses et courantes des groupements | DDSIS | Chefs de groupement ou adjoints dans le cadre de leur groupement | |
| - Notes de services et d'information à destination du corps départemental | DDSIS | DDA | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **B. GROUPEMENT GESTION DES MOYENS DE SECOURS** | | | |
| 1- Gestion administrative liée à l'activité opérationnelle | | | |
| - Attestations sur les interventions, attestations aux compagnies d'assurance, attestations service police – gendarmerie, attestations avocat – expert | DDSIS | Chef du groupement gestion des moyens de secours (GGMS) ou son adjoint | |
| - Attestations d'exonération pour les destructions d'essaims d'hyménoptères | DDSIS | Chef du GGMS ou son adjoint | |
| 2- Formations | | | |
| - Convocation aux différents stages nationaux, régionaux, départementaux, CNFPT et autres organismes | DDSIS | Chef de groupement GGMS ou son adjoint | |
| - Bordereau d'envoi des candidatures et jury d'examen pour le secourisme | DDSIS | Chef de groupement GGMS ou son adjoint | |
| - Indemnités des frais suite aux stages (formateurs, stagiaires, examinateurs, frais de repas | DDSIS | DDA | |
| - Diplômes délivrés à l'issue des stages organisés par le SDIS | DDSIS | DDA | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **C. GROUPEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS** | | | |
| 1 - Engagement des dépenses pour le personnel dans la limite des crédits inscrits au budget | | | |
| - Etats justificatifs de la paie des salaires du SDIS ou aux vacations des sapeurs-pompiers volontaires | DDSIS | DDA | |
| - Etat mensuel aux organismes sociaux | DDSIS | DDA ou Responsable du Groupement des services Administratifs et Financiers (GAF) | |
| - Bordereau de liquidation vacations | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Bordereau de liquidation dépenses | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| 2 - Engagement, considération et liquidation autres que de personnel, dans la limite des crédits inscrits au budget et ouverts par le gestionnaire marché de fournitures et de services | | | |
| ➢ *Marchés passés suivant le calcul des seuils. (articles 27, 28 et 29 du CMP du 1er août 2006 modifiés par le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013)* | | | |
| < 4 000 € HT : | | | |
| - Etablissement d'un bon de commande | DDSIS | DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) ou pharmacien gérant de la PUI ou médecin-Chef (*) | (3) Chefs de groupements territoriaux ou fonctionnels |
| - Signature de la liquidation de la dépense | DDSIS | DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) | (*) uniquement pour les achats de médicaments, produits et dispositifs médicaux stériles et toute fourniture nécessaire au fonctionnement du SSSM relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget. |
| - Mandatement de la cépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| 4 000 € < à M< 15 000 € HT : | | | |
| - Etablissement de la lettre de consultation ou du bordereau d'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises | DDSIS | DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) | |
| - Approbation d'un cahier des charges | DDSIS | DDA | |
| - Attestation de dépôt | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Analyse et choix | ..... | ..... | L'analyse et le choix sont signés par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Notification aux candidats retenus et non retenus | DDSIS | DDA | |
| - Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre | DDSIS | DDA | |
| - Bon de commande | DDSIS | DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) ou pharmacien gérant de la PUI ou médecin-Chef (*) | (*) uniquement pour les achats de médicaments, produits et dispositifs médicaux stériles et toute fourniture nécessaire au fonctionnement du SSSM relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget. |
| - Liquidation de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Mandatement de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| 15 000 € < M < 90 000 € HT : | | | |
| Etablissement de la lettre de consultation ou du bordereau d'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises | DDSIS | DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| - Approbation d'un cahier des charges | DDSIS | DDA | |
| - Attestation de dépôt | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Analyse et choix | ..... | ..... | L'analyse et le choix sont signés par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Notification aux candidats retenus et non retenus | DDSIS | DDA | |
| - Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre | DDSIS | DDA | |
| - Bon de commande | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Liquidation de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Mandatement de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| OU | | | |
| - Approbation d'un cahier des charges | DDSIS | DDA | |
| - Envoi d'une publicité adaptée | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Attestation de retrait et dépôt des dossiers | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Analyse et Choix | ..... | ..... | L'analyse et le choix sont signés par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Signature de l'acte d'engagement | ..... | ..... | L'acte d'engagement est signé par le Président du Conseil d'Administration. |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| - Notification aux candidats retenus et non retenus | DDSIS | DDA | |
| - Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre | DDSIS | DDA | |
| - Bon de commande | DDSIS | DDA | |
| - Avis d'attribution | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Liquidation de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Mandatement de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| <u>90 000 € < M < 207 000 € HT</u> : | | | |
| - Approbation du cahier des charges | DDSIS | DDA | |
| - Envoi d'une publicité adaptée | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| <u>Si phase de candidature :</u> | | | |
| - Attestation retrait et dépôt des candidatures | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Réception et contrôle des candidatures | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Choix des candidats admis à négocier | ..... | ..... | Le choix des candidats admis à négocier est signé par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Envoi du DCE aux candidats admis | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Notification aux candidats non admis | DDSIS | DDA | |
| - Motif du rejet des candidats non admis | DDSIS | DDA | |
| - Lettre de retrait et de dépôt des offres | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| - Analyse et choix | ..... | ..... | L'analyse et le choix sont signés par le Président du Conseil d'Administration |
| - Délibération autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer les marchés | ..... | ..... | La délibération autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer les marchés est signée par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Demande pièces fiscales et sociales du candidat retenu | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Notification aux candidats retenus et non retenus | DDSIS | DDA | |
| - Motif de rejet de leur offre | DDSIS | DDA | |
| - Avis d'attribution | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Bon de commande | DDSIS | DDA | |
| - Liquidation de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Mandatement de la dépense | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| ➢ *Marchés de travaux < 1 000 000 € HT* | ..... | ..... | Même délégation de signatures que les marchés de fournitures et de services dans les mêmes conditions |
| *Marchés formalisés (articles 33-57 du CMP du 1er août 2006)* | | | |
| 1 - <u>Marchés de fournitures et de service</u> | | | |
| > 207 000 € HT | | | |
| - Elaboration du DCE | DDSIS | DDA | |
| - Avis d'appel à la publicité | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| - Lettres de retrait et dépôt des dossiers | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Convocation de la CAO | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Signature du registre des dépôts, des procès-verbaux d'ouverture des candidatures, des offres, de choix et du rapport de présentation | ..... | ..... | Le registre des dépôts et le rapport de présentation sont signés par le Président de la CAO ou son représentant.<br>Les procès-verbaux d'ouverture des candidatures, des offres, de choix sont signés par les membres présents de la CAO. |
| - Lettres aux candidats non retenus | DDSIS | DDA | |
| - Motif du rejet de leur offre | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Demande pièces fiscales et sociales du candidat retenu | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Signature des actes d'engagement du marché | ..... | ..... | Les actes d'engagements du marché sont signés par le Président du Conseil d'Administration. |
| - Bordereau d'envoi du dossier en Préfecture | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| - Lettre de notification | DDSIS | DDA | |
| - Bon de commande | DDSIS | DDA | (Suite à acte d'engagement signé par le Président du Conseil d'Administration) |
| - Avis d'attribution (publication) | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| 2 - <u>Marché de travaux</u> | | | |
| M > 1 000 000 € HT<br>➢ *Autres* | | | Même délégation de signature que les marchés formalisés de fourniture et de services dans les mêmes conditions |
| - Tous les bordereaux de mandatement des recettes et des dépenses (autres que les marchés) | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| - Les courriers relatifs aux saisies des dossiers d'assurance et courriers divers | DDSIS | DDA ou responsable du GAF | |
| ➢ PARTICULARITE : LES MARCHES PUBLICS VEHICULES (lorsqu'ils sont réalisés chez l'équipementier) | | | |
| - la signature des plans et des documents relatifs aux marchés publics Véhicules | DDSIS | DDA, Chef du groupement des services techniques et logistiques (GSTL) ou son adjoint | |
| - la signature des PV de réception | DDSIS | DDA, Chef du groupement des services techniques et logistiques (GSTL) ou son adjoint | |
| **D. GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES** | | | |
| 1 - Gestion administrative | | | |
| - Compte-rendu de pertes, détériorations du matériel ou accidents | DDSIS | Chef du groupement des services techniques et logistiques (GSTL) ou son adjoint | |
| 2 - Gestion administrative des biens mobiliers notamment les véhicules, le matériel d'intervention et d'habillement | | | |
| - Affectation de véhicules | DDSIS | DDA | |
| - Contrôle et relations avec les prestataires de service | DDSIS | Chef du GSTL ou son adjoint | |
| - Planification des astreintes mécaniques | DDSIS | Chef du GSTL ou son adjoint | |
| - Elaboration des CCTP | DDSIS | Chef du GSTL ou son adjoint | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **E. GROUPEMENT GESTION DES RISQUES** | | | |
| - Avis sur autorisation de manifestations à l'exclusion des grands rassemblements | DDSIS | Chef du GGR ou son adjoint | |
| - Permis de construire et rapports de visites, dérogations (ERP de 1ère catégorie) | DDSIS | DDA | |
| - Rapports des permis de construire, d'aménagement ou des transformations présentés en commission d'arrondissement | DDSIS | DDA | |
| - Convocations : | | | |
| a) Les convocations adressées aux membres de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur | DDSIS | DDA | |
| b) Les convocations aux réunions des groupes de visite ressortissant de la sous-commission départementale de sécurité | DDSIS | DDA | |
| **F. SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL** | | | |
| - Indemnisation du personnel SSSM | DDSIS | DDA, Médecin chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son adjoint | |
| - Médecine du travail | DDSIS | DDA, Médecin chef du SSM ou son adjoint | Par arrêté préfectoral n°1704/2009 |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| - Opérationnelle (vacation et nombre d'heures) | DDSIS | DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint | Par arrêté préfectoral n°1704/2009 |
| - Domaines para-médicaux et spécialistes : Laboratoires, pharmacie, ... | DDSIS | DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint | |
| **G. GESTION ADMINISTRATIVE DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX** | | | |
| 1 - Administration générale : | | | |
| - Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement et du centre de secours principal | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Demande de médailles | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Imprimés pour comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Déclaration d'accident en service des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et PATS | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Services commandés | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Fiches de manœuvre | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Fiches d'astreintes | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Etat mensuel des vacations SPV | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - IHTS (SPP – PATS) | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Bordereaux d'envoi | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |

| MATIERES | DELEGATION Article I | DELEGATION Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| 2 - Activités opérationnelles | | | |
| - Manœuvres inter centres | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - CRSS | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Convention services de sécurité et ordre d'opération | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | Circulaire départementale grand rassemblement |
| - Avis, convocations et compte-rendu de vérification des points d'eau | | Chef de groupement territoriaux ou adjoints | |
| 3 - Formation | | | |
| - Dossiers directeurs de stages | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Feuilles de stages | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| - Attestations de présences de stages | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints | |
| 4 - Prévention | | | |
| - Rapports des permis de construire d'aménagement ou de transformation, rapport de visites présentés dans les différentes commissions (2ème, 3ème, 4ème, 5ème cat) | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints ou chef du groupement Gestion des Risques ou adjoints | |
| 5 - Prévision | | | |
| Rapport des permis de construire, d'aménagement ou de transformation, établissements industriels, immeubles d'habitation, lotissements | | Chefs de groupements territoriaux ou adjoints ou chef du groupement gestion des Risques ou adjoints | |

| MATIERES | DELEGATION<br>Article I | DELEGATION<br>Article II | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **H. GESTION ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SECOURS PRINCIPAUX**<br><br>- Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement et du centre de secours principal ;<br><br>- Bordereaux d'envois | | Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre. | |

DOCUMENT ... POSÉ
21 ... 2016
A LA PREFECTURE DE L'ALLIER

# SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

## ARRETE SDIS N° 68 / 2016

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APTITUDE A LA FONCTION DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

POUR AMPLIATION
Le Directeur Départemental Adjoint
des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier

Lieutenant-Colonel Patrick GALTIER

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 10 FEV. 2016 N°5
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1424-28 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté n° 98-132 portant création de la Commission d'Aptitude aux Fonctions de Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS ;

Vu l'avis de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical en date du 12 octobre 2011 ;

Sur propositions du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier et du Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

## ARRETE

Article 1er – L'arrêté SDIS n°2/2015 du 05 janvier 2015 portant composition de la Commission d'Aptitude à la Fonction de Sapeur-Pompier Volontaire du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est annulé.

Article 2 – La Commission d'Aptitude à la Fonction de Sapeur-Pompier Volontaire du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de l'Allier est composée ainsi qu'il suit :

Président :

- le médecin-chef du SSSM, le médecin Colonel Jean Antoine ROSATI

Membres du SSSM :

- deux médecins membres de la Commission Consultative de Service de Santé et de Secours Médical,
  - Le médecin de groupement Nord, le médecin Lieutenant-Colonel Alain CARPENTIER
    Suppléant : Le médecin Commandant Philippe ROUSSEAU

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 10 FEV. 2016 N°5
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

# ARRETE SDIS N° 69 / 2016

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

POUR AMPLIATION
Le Directeur Départemental Adjoint
des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier

Lieutenant-Colonel Patrick GALTIER

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1424-27.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

ARRETE

Article 1er – L'arrêté SDIS n° 1/2015 du 05 janvier 2015 portant composition de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est annulé.

Article 2 – La Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de l'Allier est composée ainsi qu'il suit :

Président :

- le médecin-chef du SSSM, le médecin Colonel Jean-Antoine ROSATI

Membres du SSSM :

- le médecin-chef adjoint, le médecin Commandant Gilles THOMAS
- le pharmacien-chef, le pharmacien de première classe Alain TARDIF
- deux médecins,
  - Le médecin de groupement Nord, le Médecin Lieutenant-Colonel Alain CARPENTIER
    Suppléant : médecin Commandant Philippe ROUSSEAU
  - Le médecin Coordinateur Santé-Prévention, le médecin Capitaine Frédéric BRETILLON
    Suppléant : médecin Commandant David DALL'ACQUA

# II - Les délibérations du bureau du CASDIS

# *Dispositif des délibérations du bureau du CASDIS du 05 février 2016*

*Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.*

| *Nature de l'affaire* | *Contenu des principales dispositions* | *Décision* |
|---|---|---|
| *Rap 1 :* évaluation du cout de construction des centres de secours | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau se prononcent favorablement sur la méthode consistant à évaluer des coûts de construction pour l'avenir sur la base des coûts de construction constatés actuellement, avec possibilité de proposer ultérieurement une réévaluation au CASDIS si nécessaire. Ils valident également les économies proposées, et le principe de mise en place d'un guide pour aider les communes à proposer des terrains adaptés. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -01* |
| *Rap 2 :* avenant à la convention de partenariat SDIS/Conseil départemental de l'Allier 2014/2016 | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau se prononcent favorablement sur ce rapport et approuvent ce projet d'avenant. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -02* |
| *Rap 3 :* don de véhicules réformés à l'UDSP | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau se prononcent favorablement sur le principe de telles cessions à titre gracieux à l'UDSP, sous les conditions qui précèdent. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -03* |
| *Rap 4 :* transfert de propriété du terrain pour la construction du centre de secours de Diou | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau autorisent son président à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette cession à signer cet acte administratif de transfert de propriété. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -04* |

# *Dispositif des délibérations du bureau du CASDIS du 03 juin 2016*

*Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.*

| *Nature de l'affaire* | *Contenu des principales dispositions* | *Décision* |
|---|---|---|
| *Rap 1 :* prestation de fidélisation de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (PFR) | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau autorisent son président à signer cet avenant et à effectuer le règlement de cette dépense sur le budget 2016. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -05* |
| *Rap 2 :* modification du tableau des emplois budgétaires 2016 au 1er juillet 2016 | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau délibèrent favorablement sur ce rapport sachant que l'effectif global du SDIS pour 2016 des personnels permanents restera inchangé au 1er juillet 2016. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -06* |
| *Rap 3 :* admission en non-valeur | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau délibèrent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -07* |
| *Rap 4 :* modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°13 -ETL | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau délibèrent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -08* |
| *Rap 5 :* modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° Avis 1516- véhicules programmes2015-2016 | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau délibèrent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -09* |
| *Rap 6 :* composition et règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau délibèrent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -10* |
| *Rap 7 :* convention cadre de mutualisation Auvergne Rhône Alpes | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau autorisent le Président du CASDIS à signer cette convention cadre. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -11* |
| *Rap 8 :* programme de reconstruction du centre de secours de Chatel de Neuvre et projet de convention avec la commune | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau autorisent le Président du CASDIS à signer la convention de financement jointe avec la commune de Châtel de Neuvre, à valider le programme des travaux et à engager l'opération correspondante. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -12* |
| *Rap 9 :* réformes de véhicules | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau délibèrent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -13* |

| | | |
|---|---|---|
| *Rap 10 :* convention fixant les modalités des prestations réalisées par les sapeurs-pompiers à l'occasion des jurys SSIAP par les centres de formation agréees | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau autorisent le Président à signer cette convention. | Adopté à l'unanimité<br><br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -14* |
| *Rap 11 :* convention entre le SDIS et les différentes sociétés ascensoristes pour facturation de certaines interventions | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau autorisent le Président du CASDIS à émettre les titres de recette correspondants. | Adopté à l'unanimité<br><br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -15* |
| *Rap 12 :* modification du plan d'investissement 2016 | Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau se prononcent favorablement sur ce rapport | Adopté à l'unanimité<br><br>*Délibération Bureau CASDIS 2016 -16* |

# III - Les délibérations du CASDIS

# *Dispositif des délibérations du CASDIS du 19 février 2016*

*Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.*

| *Nature de l'affaire* | *Contenu des principales dispositions* | *Décision* |
|---|---|---|
| *Rap 1 :* autorisation de programme et crédits de paiement | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-01* |
| *Rap 2 :* prolongation d'une autorisation de programme (AP n°10 divers travaux dans les centres 2010-2013) | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-02* |
| *Rap 3 :* création d'une nouvelle APCP pour l'acquisition de véhicules d'incendie et de secours programme 2016 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-03* |
| *Rap 4 :* clôture APCP n°2 – Etat-Major | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-04* |
| *Rap 5 :* clôture de l'autorisation de programme n°5 – Divers travaux dans les centres de secours | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-05* |
| *Rap 6 :* clôture de l'autorisation de programme n°16 – VSAV | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-06* |
| *Rap 7 :* clôture de l'autorisation de programme n°17 – programme véhicules 2014 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-07* |
| *Rap 8 :* rapport de présentation du budget primitif 2016 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-08* |
| *Rap 9 :* emprunt 2016 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-09* |
| *Rap 10 :* appel d'offres n°15ST02 – Prestation nettoyage des locaux et fournitures associées | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, autorisent le Président à signer le marché d'appel d'offres avec le candidat retenu et à l'exécuter. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-10* |

# *Dispositif des délibérations du CASDIS du 30 juin 2016*

*Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.*

| | | |
|---|---|---|
| *Rap 1 :* compte administratif et affectation des résultats de l'exercice 2015 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité :<br>➢ approuvent le compte administratif, ce document étant en totale conformité avec le compte de gestion du payeur départemental ;<br>➢ délibèrent sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève au 31 décembre 2015 à 4 832 622.80 €. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-11* |
| *Rap 2 :* compte de gestion 2015 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du payeur départemental. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-12* |
| *Rap 3 :* projet de convention financière triennale 2017-2019 avec le département de l'Allier | Après délibération, les membres du CASDIS, à la majorité (5 abstentions), se prononcent favorablement sur l'adoption de cette convention pluriannuelle 2017/2019 et autorisent le Président à signer. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-13* |
| *Rap 4 :* décision modificative n°1 | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, approuvent les mouvements budgétaires pour l'exercice 2016. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-14* |
| *Rap 5 :* convention de mandat SDIS03/Conseil départemental de l'Allier | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité :<br>- Délibèrent favorablement sur le projet de convention<br>- Autorisent le Président du conseil d'administration à signer cette convention. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-15* |
| *Rap 6 :* commission d'appel d'offres – élection des membres | Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, procèdent à l'élection des 5 membres titulaires et de leurs suppléants. | Adopté à l'unanimité<br>*Délibération CASDIS 2016-16* |

# V – Liste des marchés conclus par le SDIS pour l'année 2015

# LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

## *FOURNITURES*

1 € H.T. à 89 999,99 € H.T.

| OBJET | DATE DU MARCHE | NOM DE L'ATTRIBUTAIRE | COD POST |
|---|---|---|---|
| **Marché 15FS07 - ACQUISITION DE SOLUTIONS DE RINÇAGE ET NEUTRALISATION CONTRE BRÛLURES CHIMIQUES, ACIDES ET BASES ET DE DOUCHES PORTATIVES INDIVIDUELLES** | 14/12/2015 | HG3 | 953 |
| **Marché 15FSM01 - ACQUISITION DE DISPOSITIFS MEDICAUX D'ORTHOPEDIE** | | | |
| Lot 1 - Colliers cervicaux de premiers secours | 22/05/2015 | CIR MEDICAL | 786 |
| Lot 2 - Attelles d'immobilisation à dépression | 22/05/2015 | CERTEC | 692 |
| Lot 3 - Pompes à dépression | 22/05/2015 | CIR MEDICAL | 786 |
| Lot 4 - Attelles Cervico-Thoraciques | 22/05/2015 | DUMONT-SECURITE | 015 |
| Lot 5 - Attelles d'immobilisation | 22/05/2015 | DUMONT-SECURITE | 015 |
| **Marché 15FSM02 - ACQUISITION DE DIVERS CONSOMMABLES MEDICAUX STERILES** | | | |
| Lot 1 - Achat de cathéters, tubulures, aiguilles, seringues, canules de Guedel, compresses | 21/05/2015 | MEDIQ-France | 034 |
| Lot 2 - Achat de compresses gel d'eau pour brûlures | 21/05/2015 | CONTACT-SECURITE | 372 |
| Lot 3 - Achat de champs stériles | 21/05/2015 | CHARLY MEDICAL | 695 |
| Lot 4 - Achat de pansements absorbants stériles | 21/05/2015 | PARAMAT | 602 |
| Lot 5 - Achat de pansements absorbants stériles | 08/06/2015 | VYGON | 954 |
| Lot 6 - Achat d'Aiguilles à biseau | 21/05/2015 | VYGON | 954 |
| **Marché 15FSM03 - ACQUISION DE SONDES, DE MASQUES, INSUFFLATEUR ET MASQUES** | | | |
| Lot 1 - Sondes d'aspiration | 17/06/2015 | DUMONT SECURITE | 015 |
| Lot 2 - Sondes Naso-Pharyngées, raccords biconiques, sondes d'aspiration | 17/06/2015 | VYGON | 954 |
| Lot 3 - Masques d'inhalation | 18/06/2015 | DRAGER MEDICAL | 921 |
| Lot 4 - insufflateurs | 17/06/2015 | AMBU | 333 |
| Lot 5 - Masques transparents à usage unique | 18/06/2015 | INTERSURGICAL | 941 |
| **Marché 15FSM04 - ACQUISITION DE REACTIFS DE BIOCHIMIE** | | | |
| Lot 1 - Réactifs de biochimie pour appareil Reflotron® | 03/06/2015 | FRANCE NEIR | 591 |
| Lot 2 - Réactifs de biochimie urinaire | 03/06/2015 | FRANCE NEIR | 591 |
| **Marché 15FS05 - ACQUISITION DE VACCINS** | | | |
| Lot 1 - Vaccins contre l'hépatite B pour adultes. | 13/08/2015 | GLAXO SMITH KLINE | 781 |
| Lot 2 - Vaccins contre la Leptospirose à usage humain | 13/08/2015 | PHARMACIE DES CITES | 031 |
| Lot 3 - Vaccins Tétravalent pour le rappel Diphtérie Tétanos Poliomyélite et Coqueluche | 13/08/2015 | GLAXO SMITH KLINE | 781 |
| **Marché 15FMA02 - ACQUISITION DE MATERIEL ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE** | 20/07/2015 | CAILLOT | 034 |
| **Marché 15FS06 - ACQUISITION DE DISPOSITIFS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE** | 19/11/2015 | SCHILLER | 776 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Marché 15FT03 - FOURNITURE DE DEUX FOURGONNETTES A MOTRICITE RENFORCEE OU QUATRE ROUES MOTRICES DESTINEES A ETRE AMENAGEES EN VEHICULE LEGER POUR CHEF DE GROUPE** | 17/08/2015 | DUBOIS DALLOIS | 030 |
| **Marché 15FT04 - FOURNITURE D'UNE EMBARCATION RIGIDE, DE SON MOTEUR, DE SA REMORQUE.** | 18/08/2015 | NAVY PRO | 565 |
| **Marché 15FT05 - FOURNITURE D'UN EXTINCTEUR A POUDRE REMORQUABLE** | 16/08/2015 | GALLIN | 011 |
| **Marché 15FT06 - ACQUISITION DE MATERIELS DE SECOURS POUR LES EQUIPES "SECOURS NAUTIQUES"** | | | |
| Lot 1 - Matériel individuel plongeur et sauveteur aquatique | 07/11/2015 | DOC PLONGEE | 130 |
| Lot 2 - Matériel collectif de plongée | 07/11/2015 | DOC PLONGEE | 130 |
| Lot 3 - Habillement plongeur et sauveteur aquatique | 07/11/2015 | DOC PLONGEE | 130 |
| **Marché 15FT09 - ACQUISITION DE MATERIEL DE SECOURS POUR LES EQUIPES SPECIALISEES GRIMP** | | | |
| Lot 1 - Matériel spécifique de protection des mains | 09/12/2015 | AUX VIEUX CAMPEUR | 750 |
| Lot 2 - Matériel spécifique de progression sur corde | 10/12/2015 | AUX VIEUX CAMPEUR | 750 |
| Lot 3 - Matériel spécifique de brancardage | 11/12/2015 | AUX VIEUX CAMPEUR | 750 |
| Lot 4 - Matériel divers | 12/12/2015 | AUX VIEUX CAMPEUR | 750 |
| **Marché 15FT10 - MATERIEL D'EXPLORATION ET DE SAUVETAGE** | | | |
| Lot 1 - Appareil respiratoires isolants à circuit ouvert | 18/12/2015 | HONEYWELLCOURANT | 959 |
| Lot 2 - Tableaux de contrôle | 18/12/2015 | COURANT | 490 |
| Lot 3 - Balises sonores de localisation | 18/12/2015 | DUMONT SECURITE | 015 |
| Lot 4 - Lignes guides | 18/12/2015 | COURANT | 490 |
| Lot 5 - Clé de dérivation | 18/12/2015 | COURANT | 490 |

**Supérieur à 207 000 € H.T.**

| OBJET | DATE DU MARCHE | NOM DE L'ATTRIBUTAIRE | COD POST |
|---|---|---|---|
| **Marché 15FMA01 - FOURNITURE ET EQUIPEMENTS DE VEHICULES DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** | | | |
| Lot n° 1 - Fourniture d'un fourgon 4x4 à aménager en véhicule d'intervention subaquatique (V.PL) | 23/07/2015 | CARLET | 631 |
| Lot n° 2 - Aménagement d'un fourgon en véhicule d'intervention subaquatique dit V.PL | 23/07/2015 | LANERY | 692 |
| Lot n°4 - Aménagement de 2 fourgonnettes en Véhicule Léger pour Chef de Groupe | 23/07/2015 | LANERY | 692 |
| Lot n° 5 - Modification d'une Cellule Manœuvre de Force (CEMAFOR) | 23/07/2015 | LANERY | 692 |
| Lot n° 6 - Fourniture d'une Cellule d'Entraînement aux Risques Technologiques | 23/07/2015 | LANERY | 692 |

# LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

## *SERVICES*

1 € H.T. à 89 999,99 € H.T.

| OBJET | DATE DU MARCHE | NOM DE L'ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL |
|---|---|---|---|
| **Marché N° 15SDI01 - ROUTAGE POUR LA DISTRIBUTION DE LA REVUE DU S.D.I.S. 03** | 28/01/2015 | ATELIER DU GEDHIF | 18028 |
| **Marché 15SFO01 - TRANSPORT EN AUTOCAR POUR MANIFESTATION SPORTIVE** | 25/02/2015 | KEOLYS | 3400 |
| **Marché 15SA01 – ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER POUR LA REALISATION D'UNE PROSPECTIVE FINANCIERE** | 06/11/2015 | ASCOR | 75016 |
| **Marché 15SD04 - TRAVAUX D'IMPRESSIONS, DE FAÇONNAGES ET DE REPROGRAPHIES** | | | |
| Lot n° 1 - Travaux d'impression divers | 05/11/2015 | ALPHA NUMERIQ | 03000 |
| Lot n° 2 - Travaux d'impression façonnables | 05/11/2015 | IMPRIM REPRO | 03000 |
| Lot n° 3 - Travaux de reprographie | 05/11/2015 | IMPRIM REPRO | 03000 |
| **Marché N°15SDI02 - REALISATION ET IMPRESSION DE LA REVUE DU SDIS DE L'ALLIER** | 20/05/2015 | C,TOUCOM | 03000 |
| **Marché 15SF01 – IMPRESSION DU GUIDE DES ACTIONS DE FORMATION 2016** | 25/09/2015 | ALPHA NUMERIQ | 03000 |
| **Marché 15SNT01 – MISE A NIVEAU DU LOGICIEL DE GESTION DE L'APTITUDE MEDICALE DU SDIS DE L'ALLIER** | 20/07/2015 | ANTIBIA | 84170 |
| **Accord-Cadre MS13AC01<br>Marché subséquent AC014A FICHE BILAN DE VEHICULE DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV) ET DU SERVICE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL (SSSM)** | 01/01/2015 | ALPHA NUMERIQ | 03000 |
| **14SDI01 -ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER POUR LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (PPRPS)** | 29/03/2015 | OBEA | 75005 |

90 000 € à 206 999,99 € H.T.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Marché 15SI05 – MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE SERVICE DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) POUR LE SDIS 03** | 24/12/2015 | ABICOM | 63170 |
| **Marché 15SNT02 - LOCATION, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NUMERIQUES POUR LE SDIS 03** | 20/08/2015 | DACTYL BURO | 45400 |

**Supérieur à 207 000 € H.T.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Marché 15SGA01 - ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILES ET RISQUES ANNEXES »** | 12/08/2015 | SMACL | 79000 |
| **Accord-Cadre SDE 2014 - 1er marché subséquent SDEMS01 Groupement commande gaz** | 01/01/2015 | DIRECT ENERGIE | 75725 |

# LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

## *TRAVAUX*

Travaux mandatés au Conseil départemental de l'Allier

# IV - MOUVEMENT DE PERSONNELS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2016

## Recrutements

- Madame Sandra TAILLON, rédacteur, chef du bureau SPV, au 1er janvier 2016
- Monsieur Arnaud MELON, sapeur 1ère classe au CSP MOULINS, au 1er février 2016
- Monsieur Dylan MIOSSEC, emploi d'avenir, CSP VICHY, au 1er février 2016
- Madame Christelle FAYARD, sapeur 1ère classe au CSP MOULINS, au 1er mars 2016
- Monsieur Ludovic AMROUCHE, sapeur 1ère classe au CSP MONTLUCON, au 1er mai 2016
- Monsieur Nicolas BIGOT, caporal au CSP MONTLUCON, au 11 mai 2016
- Monsieur Thibault PELLETIER, emploi d'avenir, CSP VICHY, au 15 mai 2016
- Madame Valérie LAMY, Ingénieur, chef du service TIC, au 1er juin 2016

## Radiations

### Pour rupture de contrat

- Monsieur Léo DE ALMEIDA, emploi d'avenir, au 06 juin 2016

### Pour retraite

- Monsieur Gilles JAMET, Adjudant-chef, CSP MONTLUCON
- Monsieur Jean-Luc DEGLANE, Lieutenant, CSP VICHY
- Monsieur Thierry RELIANT, Adjudant-chef, CSP MONTLUCON
- Monsieur Christian LOISEAU, Commandant, DIRECTION
- Monsieur Philippe MALLERET, Adjudant-chef, CSP MONTLUCON

### Pour mutation

- Madame Céline BORDES, Adjoint administratif, GAF, (mutation GSTL)
- Monsieur Benoît SCHNELL, Lieutenant, ETAT MAJOR, (mutation CSP VICHY)
- Monsieur Teddy SARLIEVE, Caporal, CSP MOULINS, (mutation CTA/CODIS)
- Monsieur Fabien CHERASSE, Sergent, CSP MOULINS, (mutation CSP MONTLUCON)
- Monsieur Régis CALLEJON, Adjudant, CSP MOULINS, (mutation CSP VICHY)
- Monsieur Yannick COITE, Adjudant, (mutation CSP MONTLUCON)

### Pour décès :

- néant